

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC**(Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 9 septembre 2025, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-David-de-Falardeau, situé au 140 boulevard Saint-David, à Saint-David-de-Falardeau**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendra une consultation publique et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Monsieur John McLean demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située au 897, rue Ministuk, Lac-Ministuk, G7N 0E4, TNO Lac-Ministuk, et faisant partie de la zone 4-5 F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La dérogation demandée porte sur la disposition 4.18 - autres marges, Chapitre 4, section III du Règlement de zonage n° 15-332 afin d'accepter l'implantation d'un garage à 3,6 m de la limite arrière plutôt que 10 m.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 18^e jour d'août 2025.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière